

## SOUTIEN AUX COMITES SPORTIFS DEPARTEMENTAUX

<b>Programme</b>	6574 32
<b>Bénéficiaires</b>	Aides réservées aux comités sportifs départementaux
<b>Condition(s) d'attribution</b>	Appel à projets à déposer après chaque olympiade. Projets devant répondre aux orientations de la politique sportive départementale
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	Bp 2003 BP 2004 BP 2006 CP du 25 mai 2007
<b>Détermination de l'aide</b>	Contrat de développement sur une durée de 2 années. Le montant de l'aide est calculé en fonction des objectifs et du budget associés aux projets
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	Instruction et analyse des dossiers par le service des sports Décision de la commission permanente du Conseil départemental Notification d'attribution de la subvention, suivie du mandatement.
<b>Service(s) chargé(s) de l'instruction</b>	Direction Générale adjointe Infrastructures et Développement Territorial Direction Culture, Tourisme et Sports Service des sports

Mise à jour : 02/07/2019